

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00035 Numéro SIREN : 480 246 941 Nom ou dénomination : A.F.D. CONTAINERS SPECIAUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000648

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VIENNE**

Date : 30/01/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000648**
n° de gestion : **2005B00035**
n° SIREN : **480 246 941 RCS Vienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 30/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.F.D. CONTAINERS SPECIAUX
Avenue de la Valloire 38270 BEAUREPAIRE

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 355	9 355		
Fonds commercial	180 000		180 000	180 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	9 800	9 800		
Autres immobilisations corporelles	34 733	34 318	415	1 354
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	24 078		24 078	23 963
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	257 967	53 473	204 493	205 317
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	15 782		15 782	29 798
Créances				
Clients et comptes rattachés	153 172	40 614	112 558	134 169
Fournisseurs débiteurs	1 054		1 054	2 660
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 058		4 058	4 669
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 571		12 571	19 442
Autres créances	111 526		111 526	22 076
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 507		1 507	500
Valeurs mobilières de placement	514		514	514
Disponibilités	223		223	359
Charges constatées d'avance	1 784		1 784	1 764
TOTAL ACTIF CIRCULANT	302 191	40 614	261 577	215 951
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	560 157	94 087	466 070	421 269



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 125	8 125
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		31 666
Report à nouveau	-17 898	
Résultat de l'exercice	8 733	-49 564
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	98 961	90 228
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	102 849	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	43 875	87 136
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	146 724	87 136
Emprunts et dettes financières diverses	220	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		17 451
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 188	2 444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 539	176 413
<i>Personnel</i>	6 274	5 948
<i>Organismes sociaux</i>	6 913	10 573
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	10 191	16 251
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 252	1 263
Dettes fiscales et sociales	24 630	34 035
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 808	13 561
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	367 109	331 041
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	466 070	421 269



COMPTES ANNUELS

2018

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AFD CONTAINERS SPECIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 466 070 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 733 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 4 058 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le chiffre d'affaires de la société AFD CONTAINERS SPECIAUX est en baisse cette année.

Sans une réelle remobilisation et une évolution positive du chiffre d'affaires, la poursuite de l'activité pourrait être compromise



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	180 000			180 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 355			9 355
Immobilisations incorporelles	189 355			189 355
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 800			9 800
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 758			16 758
- Matériel de transport	1 100			1 100
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 875			16 875
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	44 533			44 533
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	23 963	116		24 078
Immobilisations financières	23 963	116		24 078
ACTIF IMMOBILISE	257 851	116		257 967



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			116	116
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			116	116
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	10 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	170 000
Total	180 000



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 355			9 355
Immobilisations incorporelles	9 355			9 355
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 800			9 800
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 503	255		16 758
- Matériel de transport	1 100			1 100
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 776	684		16 460
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	43 179	939		44 118
ACTIF IMMOBILISE	52 534	939		53 473



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 308 244 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	24 078		24 078
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	153 172	153 172	
Autres	129 209	129 209	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 784	1 784	
Total	308 244	284 165	24 078
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS PRODUITS A FACTURER	745
RRR A OBTENIR AVR A REC.	1 054
Total	1 799



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 Euro décomposé en 12 500 titres d'une valeur nominale de 8,00 Euro.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 365 921 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	43 875	43 875		
- à plus de 1 an à l'origine	102 849	14 611	62 787	25 450
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	220	220		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 539	178 539		
Dettes fiscales et sociales	24 630	24 630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 808	15 808		
Produits constatés d'avance				
Total	365 921	277 683	62 787	25 450
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	110 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 151			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FAC NON PARVENUES	25 322
INT.COURUS A PAYER	428
INTERETS COURUS S/PRET	220
DETTE PROV.POUR CONGES	6 274
ORG.SOC.CH A PAYER	2 008
ETAT CHARGES A PAYER	1 252
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	305
Total	35 808



AFD CONTAINERS SPECIAUX

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 92 avenue de la Valloire, 38270 BEAUREPAIRE
480 246 941 RCS VIENNE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

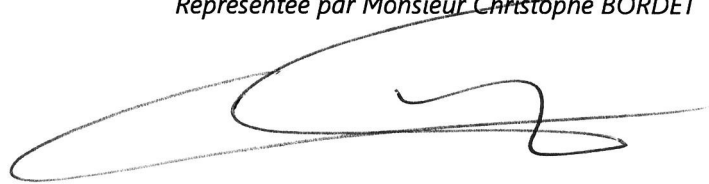
**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 8 733,04 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 733,04 euros
<i>Pertes antérieures</i>	<i>-17 897,50 euros</i>
<i>A l'absorption partielle des pertes antérieures</i>	<i>8 733,04 euros</i>
<i>Qui serait ainsi ramené de -17 897,50 euros à -9 164,46 euros</i>	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
L'associée unique
La société YELLOW & GREEN
Représentée par Monsieur Christophe BORDET





RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SAS AFD CONTAINERS
SPECIAUX

92, Avenue de la Valloire
38270 BEAUREPAIRE

Ce rapport contient 22 pages

AFD CONTAINERS SPECIAUX SAS

Siège social : 92, Avenue de la Valloire 38270 Beaurepaire
Capital social : €100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2018 de la société S.A.S AFD CONTAINERS SPECIAUX SAS.

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique de la société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée AFD Containers Spéciaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

La société détient une créance de 111 526 euros sur une société liée comptabilisée à l'actif en « Autres Créances ». L'analyse de la situation financière de la société liée ne permet pas de rembourser cette créance à court ou moyen terme. Aucune garantie alternative n'a été fournie à la société.

L'actif net vis-à-vis de cette entité est le suivant :

Compte courant :	111 526,05
Compte fournisseur HT :	(24 000)

Actif net au 31 décembre 2018 87 526,05 €

En conséquence, afin de prendre en compte la non recouvrabilité de cet actif dans les comptes de la société, nous considérons qu'une provision de 87 526 euros aurait dû être comptabilisée.

Compte tenu d'un résultat net de 8 733 €, de capitaux propres de 98 961 € et d'un total bilan de 466 070 €, cette absence de provision a un impact significatif sur les états financiers de la société.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire au point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

5 Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

6 Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Lyon, le 27 septembre 2019

PRAUGEC AUDIT

Représentée par
Jean-Michel STEIGER
Commissaire Aux Comptes



ANNEXE – DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.